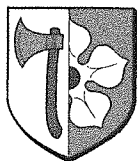


COMMUNE  
DE  
**SCHIRRHEIN**

67240



**ARRETE MUNICIPAL**

**portant interdiction temporaire de  
circulation impasse du Puits le 30  
mars 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route et notamment l'article, R411-5 et suivants,
- Vu l'incidence de la pose d'une grue concernant les travaux de réfection d'un mur au 157 rue principale, pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Vu la demande de la société CRREO de Scherwiller le 20 mars 2026,

**ARRETE**

- Article 1 : L'accès à l'impasse du Puits vers et depuis la rue principale, sera interdite à la circulation le 30 mars 2026.
- Article 2 : La société intervenante installera les dispositifs de signalisation matérialisant cette interdiction pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,  
- L'affichage.

Le Maire,



Patrick SCHOTT